Communiqué de presse



CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT 01 45 65 68 84 07 78 95 49 90

Glen OUERDANE 01 45 65 68 91

presse@cnaf.fr



Covid 19 La Cnaf prolonge ses aides jusqu'au 31 décembre

La situation sanitaire étant toujours difficile, notamment dans les départements d'Outre-mer, les administrateurs de la Caisse nationale d'allocations familiales ont approuvé le prolongement des aides pour les crèches, les maisons d'assistants maternels et les différents équipements familiaux, toujours touchés par les conséquences de l'épidémie, jusqu'au 31 décembre 2021.

Des aides prolongées et adaptées au contexte sanitaire

Sur l'ensemble du territoire national, que ce soit en métropole ou dans les territoires d'Outre-mer, la Cnaf continue d'aider et de soutenir les structures et équipements d'accompagnement des familles. Ainsi, il a été décidé:

- le maintien des financements pendant les périodes de fermeture totale ou partielle pour des raisons administratives ou de force majeure liée à la pandémie; celles-ci étant calculées sur l'activité déclarée à la même période en 2019. Ce dispositif dérogatoire s'applique pour tous les équipements et services aux familles financés par les Caf (relais petite enfance, accueils de loisirs, dispositifs de soutien à la parentalité et d'animation de la vie sociale, etc.) du 1^{er} aout 2021 au 31 décembre 2021;
- la prolongation des aides exceptionnelles en faveur des places fermées ou inoccupées dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) et les maisons d'assistants maternels (Mam) jusqu'au 31 décembre 2021.

Une mesure particulière pour l'Outre-mer

Au vu des conditions sanitaires plus dégradées en Outre-mer, et des mesures spécifiques qui ont été mises en place, le conseil d'administration a décidé le maintien des financements en faveur des équipements et services intervenant sur les champs de l'enfance, la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale, sur la base de leur activité déclarée en 2019, selon le calendrier suivant :

- pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 en Martinique et en Guadeloupe ;
- pour la période du 1 er août au 31 décembre 2021 dans les autres départements d'outre-mer.

La Caisse nationale des Allocations familiales et les Caf

Les 101 Caisses d'allocations familiales versent les prestations familiales et sociales à 13,6 millions d'allocataires, soit 32,9 millions de personnes couvertes dont 13,8 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables. Le dernier <u>rapport d'activité</u> est en ligne sur caf.fr. Plus d'infos sur <u>Caf.fr</u>, <u>Monenfant.fr</u>, <u>pension-alimentaire.caf.fr</u> et le fil twitter <u>@cnaf_actus</u>